

Les services de collecte et de tri

Les services de collecte et de tri
Les services de collecte et de tri

La communauté permet aux professionnels qui le désirent de bénéficier de la collecte des déchets, des déchetteries et de points tris réservés.

La collecte en porte à porte

Elle s'effectue dans les mêmes conditions que pour les particuliers avec les mêmes bacs, les mêmes itinéraires et les mêmes horaires (de 5h à 12h). Elle permet également aux professionnels des villes de Dax et de St-Paul-lès-Dax de bénéficier du service de collecte des cartons.

Les déchetteries

Les professionnels qui s'acquittent de la redevance spéciale (RS) ont accès aux déchetteries de l'agglomération dans les mêmes conditions que les particuliers :

? limite de 2m³ par jour ;

? l'accès est limité aux véhicules légers, attelés d'une remorque et des utilitaires d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes, non attelé et d'une hauteur inférieure à deux mètres.

Points tris privés

Le Grand Dax propose aux professionnels qui le désirent de disposer de points tris pour leurs déchets d'entreprise.

Dans le cadre de la nouvelle RS elles sont gratuites, sous réserve d'un flux suffisant et du respect des prescriptions de collecte du SITCOM.

Pour toute information sur ce service, les professionnels installés ou s'installant sur le territoire peuvent prendre contact avec le service environnement du Grand Dax au 05 58 91 13 40.

Non

